

VOYAGE

# TRANSPORTER SON CHIEN EN TOUTE SÉCURITÉ

Partir en vacances avec son chien, c'est un choix et un plaisir pour de nombreux propriétaires. Mais pour que le voyage se déroule au mieux, une préparation est nécessaire, tout comme le choix d'un moyen de contention adéquat.

En voiture, la sécurité de l'animal, qui conditionne celle des autres passagers, est primordiale !

Plus de 35 % des Français choisissent d'emmener leur animal sur leur lieu de vacances (sondage PetSafe, juin 2015). Partir avec son chien implique de le transporter en voiture, le plus souvent, mais aussi, parfois, en train ou en avion, voire (pour de courts trajets !) à vélo. Cet accompagnement canin mérite un minimum de préparation et de matériel.

En voiture, la sécurité de l'animal, qui par ricochet conditionne aussi celle des autres occupants du véhicule, est primordiale, et obligatoire ! Ainsi, aux yeux du Code de la route, le chien est considéré comme un passager, et, à ce titre, il doit être convenablement attaché (article R. 412-1). En effet, en cas de freinage brusque, il risque d'être projeté vers l'avant du véhicule, et non seulement d'être blessé, mais également de blesser les autres passagers. Le placement d'un

Pour la sécurité en voiture, il existe des sièges spécifiques à attacher sur la banquette arrière.



UN CHIEN EN LIBERTÉ DANS L'HABITACLE D'UN VÉHICULE ROULANT EST INTERDIT (ARTICLE R. 412-6 DU CODE DE LA ROUTE).

chien, sans attache, sur les sièges ou la plage arrière se révèle particulièrement dangereux, l'animal se comportant comme un véritable projectile en cas de choc. En effet, son poids serait fortement multiplié lors d'une collision, d'autant plus si la vitesse est élevée.

### Champ de vision libre

Par ailleurs, l'article R. 412-6 du Code de la route précise que le champ de vision du conducteur ne doit pas être obstrué par ses passagers, ni par des objets. Un chien en liberté dans l'habitacle d'un véhicule roulant est donc interdit, car il est susceptible de gêner le conducteur et de l'empêcher d'effectuer ses manœuvres en toute sécurité.

Il existe de nombreux dispositifs d'attache et de transport qui permettent de respecter ces obligations : harnais et mousqueton à fixer sur l'attache de la ceinture de sécurité, grilles de sécurité pour séparer le coffre de l'habitacle, sièges spécifiques à attacher sur la banquette arrière, sans oublier les traditionnelles caisses et sacs de transport déclinés en de multiples modèles. Les cages de transport doivent être convenablement placées, si possible derrière le siège du conducteur, et sur le sol. Attacher la cage sur le siège arrière, notamment lorsqu'elle sert à transporter un petit chien, n'est pas recommandé, car l'animal risque d'être éjecté par la porte de la cage, qui pourrait ne pas résister au choc en cas d'accident.

Pour les chiens de grand format, il est recommandé de placer la cage dans le coffre du véhicule et de protéger l'habitacle avec une grille robuste installée derrière les sièges.

Bien sûr, l'utilisation de tels systèmes, quels qu'ils soient, nécessite une phase d'apprentissage et d'acclimatation préalable. Il ne faut surtout pas mettre un chien dans une cage de transport pour un voyage de plusieurs heures s'il n'y a pas été habitué auparavant. Disposer des jouets et un couchage confortable dans la cage est aussi une bonne initiative.



Certains contenants canins adaptés au vélo sont particulièrement sophistiqués.

Pour l'instant, la réglementation ne prévoit aucune obligation quant à la vérification de l'efficacité des systèmes de transport pour animaux mis sur le marché, mais une verbalisation est possible en cas de contrôle routier si ces dispositifs sont absents.

### Vérifier les dimensions du contenant

Les chiens sont aussi autorisés à voyager en avion, mais ce dernier est souvent redouté des propriétaires. Pourtant, la plupart des compagnies aériennes acceptent les animaux de compagnie sur leurs vols – en soute, en cabine ou par fret – mais imposent un certain nombre de conditions. Outre les obligations administratives (identification, passeport européen, vaccinations à jour...), le contenant dans lequel le chien va voyager a son importance.

L'autorisation de voyager en cabine dépend du poids de l'animal [sac de transport compris, ce dernier ne devant pas excéder un certain volume (115 cm pour le total des trois dimensions)], la limite étant généralement fixée à 5 kg.

Le voyageur qui souhaite emmener son chien doit impérativement le signaler au moment où il prend son billet, les compagnies limitant le nombre d'animaux sur un même vol. Les chiens de plus de 5 kg devront obligatoirement, hors cas exceptionnels, voyager dans la soute, étant précisé que celle-ci est ventilée, chauffée et pressurisée. La cage de transport doit alors respecter certaines normes qui sont indiquées par la compagnie.

Le train est également autorisé aux chiens, sous réserve qu'ils bénéficient de leur propre titre de transport. Sur le réseau SNCF, seuls deux animaux ou deux contenants au maximum par passager sont acceptés. Les chiens de moins de 6 kg doivent voyager dans un sac ou un sac de transport dont les dimensions ne dépassent pas 45 x 30 x 25 cm. Le prix du billet est alors forfaitaire (7,50 euros). Au-delà de ce poids, l'animal devra porter une muselière et payer la moitié du prix du billet de son propriétaire. Là encore, le port de la muselière devra avoir fait l'objet d'un entraînement préalable.

Beaucoup plus couramment, certains propriétaires apprécient de prendre leur (petit !) chien sur leur vélo. Il existe de nombreux modèles de paniers de transport adaptés aux vélos : à porter à l'épaule ou à fixer à la bicyclette, en nylon résistant, en osier, en plastique, avec ou sans grille de protection, à attacher sur le guidon ou le porte-bagages... le panel d'options disponibles permet de s'adapter à toutes les situations. On trouve même sur le marché des remorques pour les chiens de plus grand format... ou un peu plus paresseux !

Pour plus de sécurité, il est conseillé au cycliste de se familiariser progressivement avec ce type de dispositif, et d'adapter sa conduite.

Pour les animaux très sportifs, la balade peut aussi s'envisager en courant à côté d'un maître à vélo, sur un skate ou tout simplement adepte du running. Il existe pour ces activités sportives des harnais de canicross adaptés qui permettent leur pratique en toute sécurité. ■